

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où le projet d'offre ne serait pas autorisé.

COMMUNIQUE DU 2 JUILLET 2026  
RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET  
COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL DANS LE CADRE DE L'OFFRE  
PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS DE



INITIÉE PAR

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP  
ET

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS  
– SMAVIE BTP



Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») est établi et diffusé par la Société de la Tour Eiffel (la « **Société** ») conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre en date du 2 juillet 2026, apposé le visa n° 26-238 sur la note en réponse établie par la Société de la Tour Eiffel (la « **Note en Réponse** ») dans le cadre de l'offre.

**AVIS IMPORTANT**

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sera mise en œuvre et les actions ordinaires Société de la Tour Eiffel qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées aux Initiateurs, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Société de la Tour Eiffel (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 2 juillet 2026.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.societetoureiffel.com](http://www.societetoureiffel.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société (11-13 avenue de Friedland, 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'offre.

## **AVERTISSEMENT**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public.

La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Société de la Tour Eiffel décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.